

## **Orientations et recommandations mondiales sur la manière de prévenir et de gérer le COVID-19 dans les prisons**

Ce qui suit est une synthèse des recommandations émises par diverses organisations internationales sur la prévention et le contrôle du COVID-19 dans les prisons. Le but de ce document est de rationaliser la quantité d'informations générées quotidiennement sur ce sujet afin d'aider les partenaires de DIGNITY à comprendre tout cela et à prendre des mesures rapides pour prévenir et contrôler le COVID-19 dans leurs prisons et dans les communautés où ils sont connectés. Des sources d'informations utiles sont répertoriées à la fin du document pour que les partenaires puissent approfondir les points individuels s'ils le souhaitent.

Afin de prévenir et de contrôler le COVID-19 dans les prisons, les autorités devraient :

1. Rappeler les obligations des États envers la préservation de la santé des détenus et en particulier le principe d'équivalence des soins et d'accès aux soins de santé. Assurer un accès continu aux services de santé pendant la pandémie étant donné les taux proportionnellement plus élevés de certaines maladies en prison telles que les troubles liés à l'usage de substances, le VIH / SIDA et la tuberculose.
2. Élaborer et divulguer publiquement les plans de prévention et de gestion de COVID-19, y compris la description de processus décisionnels transparents. Cela devrait inclure un plan de gestion du personnel pénitentiaire en cas d'augmentation de l'absentéisme dû à la pandémie. Il est recommandé qu'un système de coordination réunissant les secteurs de la santé et de la justice supervise la réponse tout en garantissant le respect des droits de l'homme.
3. Toute action limitant davantage les libertés des détenus (par exemple isolement médical, visites réduites, etc.) devrait :
  - a. Avoir une base légale
  - b. Être limitée dans sa portée et sa durée
  - c. Être nécessaire et proportionnée en fonction des meilleures données scientifiques disponibles
  - d. Ne pas être ou sembler punitive
4. Prévention et endiguement :

Empêcher le virus d'**entrer dans** les prisons :

  - a. Tous les membres du personnel et les détenus qui entrent dans la prison doivent être dépistés. Dans le cadre de l'évaluation médicale initiale obligatoire, tous les détenus nouveaux ou transférés devraient être dépistés et éventuellement testés.
  - b. Réduire les populations détenues (libération surveillée / conditionnelle / anticipée pour les détenus à faible risque, par exemple ceux qui doivent être libérés ou en détention provisoire pour des infractions moins graves, en priorité les enfants et les détenus plus âgés). Envisagez également de suspendre ou de commuer les peines ainsi que la mise en œuvre des alternatives non privatives de liberté pour les prévenus.

Empêcher la propagation du virus **parmi** le personnel pénitentiaire et les détenus :

  - a. Adopter des mesures pour réduire les transferts de détenus

- b. Diffuser des informations sur le COVID-19, y compris les modes de transmission, la prévention et les principaux symptômes parmi le personnel et les détenus dans les langues appropriées.
- c. Assurer une hygiène appropriée au personnel et aux détenus :
  - i. Disponibilité et accès aux produits d'hygiène (savon, eau, désinfectant, etc.).
  - ii. Désinfection régulière du personnel et des lieux de détention conformément aux directives de l'OMS.
- d. Distribuez gratuitement des masques faciaux au personnel et aux détenus et communiquez des règles claires concernant le moment où ils doivent être portés.

Contenir le virus **dans** les prisons et atténuer ses effets :

- a. Envisager la libération des détenus vulnérables au COVID-19 tels que ceux ayant des problèmes de santé sous-jacents et les personnes âgées en tenant compte de la gravité du crime commis.
  - b. Installations et procédures prêtes pour l'hébergement des personnes exposées et infectées par le virus qui provoque le COVID-19. L'isolement ne devrait pas entraîner une mise à l'isolement de facto tel que défini par les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela) (par exemple, en assurant un contact humain significatif par le biais de la communication électronique).
  - c. Traiter les détenus infectés par le COVID-19 conformément aux directives nationales concernant le principe de l'équivalence des soins.
5. Envisager des stratégies alternatives / de compensation pour les visites sans aucun coût supplémentaire pour les détenus ou leurs familles (p. Ex. vidéo conférence, accès téléphonique accru, etc.).
  6. Veiller à ce que les détenus continuent d'avoir le droit à au moins une heure d'accès quotidien à l'air libre tout en respectant les distances physiques entre les individus.
  7. Veiller à ce que les personnes libérées aient accès aux logements et aux services de santé appropriés.
  8. Lorsque les services appropriés sont absents, certaines organisations recommandent que l'ONU et d'autres organismes intergouvernementaux demandent à avoir accès aux centres de détention pour fournir une assistance directe aux détenus.
  9. Adopter des mesures alternatives pour garantir le bon fonctionnement de la justice pénale (par exemple des audiences à distance) et éviter les mesures générales qui pourraient être contraires aux principes clés de la justice.
  10. Les mécanismes nationaux de prévention (MNP) peuvent améliorer leurs activités qui n'obligent pas des visites telles que les activités de plaidoyer. Il est conseillé aux MNP de ne pas interrompre complètement les visites, mais d'adapter leur approche. Les nouveaux sites de détention tels que les installations de quarantaine doivent être inclus dans le suivi, les nouvelles mesures en place en raison de la pandémie doivent être évaluées et la méthodologie doit être adaptée. Voici quelques exemples de méthodologie adaptée :
    - a. Évaluer à distance les nouvelles politiques appliquées dans les prisons en réponse à la pandémie ;
    - b. Collecter à distance des informations clés telles que des comptes rendus, analyser la situation et faire des recommandations générales et spécifiques à la prison ;

## Les recommandations ci-dessus sont basées sur les sources suivantes :

Note d'information de Penal Reform International (PRI) sur le COVID-19 et les détenus :

<https://www.penalreform.org/resource/coronavirus-healthcare-and-human-rights-of-people-in/>

Déclaration de principes du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) sur le COVID-19 : <https://rm.coe.int/16809cfa4a>

Observations sur le COVID-19 par Amnesty International :

<https://www.amnesty.org/download/Documents/POL3019672020FRENCH.pdf>

Déclaration du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur le COVID-19 :

<https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25722&LangID=f>

Human Rights Watch (HRW) : <https://www.hrw.org/news/2020/03/19/human-rights-dimensions-COVID-19-response>

Blog COVID-19 de l'Association pour la prévention de la torture (APT) : <https://apt.ch/fr/blog/covid-19-in-prison/>

Avis du Sous-comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT) au Royaume-Uni sur la surveillance de la quarantaine : <https://s3-eu-west-2.amazonaws.com/npm-prod-storage-19n0nag2nk8xk/uploads/2020/02/2020.02.25-Annexed-Advice.pdf-V2.pdf>

Directives provisoires de l'OMS Europe sur le COVID-19 dans les prisons :

[http://www.euro.who.int/\\_data/assets/pdf\\_file/0019/434026/Preparedness-prevention-and-control-of-COVID-19-in-prisons.pdf?ua=1](http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0019/434026/Preparedness-prevention-and-control-of-COVID-19-in-prisons.pdf?ua=1)

Réponse de l'International Corrections and Prisons Association (ICPA), Présentation du webinaire COVID-19 en prison par Gary Forrest, Directeur Général, Justice Health and Forensic Mental Health Network, Nouvelle-Galles du Sud, ministère de la Santé, Australie, 19 mars 2020 : <https://icpa.org/wp-content/uploads/2020/03/ICPA-Webinar-Responding-to-Covid-19-in-Prisons.pdf>

Comité permanent inter organisations (IASC) HCDH et OMS, Orientations intérimaires, COVID-19 : Focus sur les personnes privées de liberté, mars 2020 :

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/COVID19Guidance.aspx>

Exposé de position de l'ONUDC, Préparation et réponses de COVID-19 dans les prisons, mars 2020 :

[https://www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/UNODC\\_Position\\_paper\\_COVID-19\\_in\\_prisons.pdf](https://www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/UNODC_Position_paper_COVID-19_in_prisons.pdf)

Inspectorat des prisons de Sa Majesté, approche alternative du contrôle lors de la pandémie de COVID-19, 20 avril 2020 :

<https://www.justiceinspectrates.gov.uk/hmiprison/wp-content/uploads/sites/4/2020/03/Short-scrutiny-visit-briefing-document-for-website.pdf>

Déclaration commune de l'ONUDC, de l'OMS, de l'ONUSIDA et du HCDH sur la COVID-19 dans les prisons et les autres milieux fermés :

<https://www.who.int/fr/news-room/detail/13-05-2020-unodc-who-unhcr-and-ohchr-joint-statement-on-covid-19-in-prisons-and-other-closed-settings>

Association pour la prévention de la torture (APT), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Orientation : Monitoring des lieux de détention durant la pandémie COVID-19 :

<https://www.apt.ch/en/resources/publications/guidance-monitoring-places-detention-through-covid-19-pandemic>

Open Society Justice Initiative, Document d'information : Le droit aux soins de santé en prison pendant la pandémie COVID-19, juillet 2020

**D'autres ressources utiles :**

Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela) : <https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/GA-RESOLUTION/F-book.pdf>

Page COVID-19 du Bureau fédéral américain des prisons, y compris l'outil de dépistage :

<https://www.bop.gov/coronavirus/index.jsp>

Le guide britannique pour les prisons concernant le COVID-19 :

<https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-prisons-and-other-prescribed-places-of-detention-guidance>

La page Lancet COVID-19, y compris les dernières recherches : <https://www.thelancet.com/coronavirus>

La page COVID-19 de l'Université Johns Hopkins pour le public et les experts : <https://coronavirus.jhu.edu/>

Le site Web de l'OMS sur le COVID-19, à la fois des conseils techniques pour les institutions et des cours en ligne, et des conseils généraux pour le public : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Centre d'information de l'Association pour la prévention de la torture (APT) sur le COVID-19 dans les prisons : <https://datastudio.google.com/embed/reporting/c686bea7-3152-4dd2-b483-fce072f3ddbdf/page/hpLJB>

Observatoire européen des prisons, COVID-19, Que se passe-t-il dans les prisons européennes : [http://www.prisonobservatory.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=32:covid-19-what-is-happening-in-european-prisons&catid=7&Itemid=101](http://www.prisonobservatory.org/index.php?option=com_content&view=article&id=32:covid-19-what-is-happening-in-european-prisons&catid=7&Itemid=101)

Institution nationale norvégienne des droits de l'homme, Ressources Internationales sur COVID-19 :

<https://www.nhri.no/en/international-resources-covid-19/>

COVID-19 et détention : pistes pour bâtir notre réponse. Note d'orientation à l'intention du Réseau SOS-Torture et des organisations partenaires de l'OMCT :

<https://www.omct.org/monitoring-protection-mechanisms/reports-and-publications/2020/04/d25784/>

Déclaration : Pandémie de COVID-19 : des mesures doivent être prises de toute urgence pour protéger les droits des détenus en Europe :

<https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/covid-19-pandemic-urgent-steps-are-needed-to-protect-the-rights-of-prisoners-in-europe>

Justice Project Pakistan, COVID-19: Prisonniers infectés et décès à travers le monde, carte mondiale en direct :

<https://www.jpp.org.pk/covid19-prisoners/>